



---

## Feuille de route 2018 - 2019 élaborée par le groupe opérationnel

### CONTINUUM BAC -3 / BAC +3

---



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	3
Textes de référence.....	3
Politique nationale .....	3
Politique académique .....	5
Mise en œuvre.....	6
<b>AXES DE TRAVAIL</b> .....	7
<b>Axe 1</b> : Développer les liens entre enseignants du secondaire et du supérieur .....	8
<b>Axe 2</b> : Recenser et diffuser auprès de la communauté éducative, informer sur les pratiques d'orientation et accompagner les parcours .....	11
<b>Axe 3</b> : Valoriser le tutorat .....	13
<b>Axe 4</b> : Impulser et conforter la liaison bac pro - BTS .....	14
<b>Axe 4 bis</b> : Impulser et conforter la liaison bac techno – IUT.....	16
<b>Axe 5</b> : Favoriser la mixité en matière d'orientation.....	18
<b>Axe 6</b> : Mettre en œuvre des conventions lycée - enseignement supérieur .....	20
<b>Axe 7</b> : Accompagner les élèves en situation de handicap vers et dans l'enseignement supérieur.....	21

# INTRODUCTION

## Textes de référence

---

- *Circulaire n° 2011-1015 du 24-6-2011 relative au conseil d'orientation anticipé*
- *Circulaire n° 2013-0012 du 18-6-2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur*
- *Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche*
- *Circulaire n°2016-055 du 29-3-2016 « Réussir l'entrée en lycée professionnel »*
- *Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants*
- *Circulaire n°2018-089 du 18-7-2018 relative à l'organisation de classes passerelles vers les sections de techniciens supérieurs*
- *Projet 2018-2022 de l'académie de Dijon*

## Politique nationale

---

La circulaire n° 2011-1015 du 24 juin 2011 relative à l'orientation active s'inscrit dans un processus continu en totale cohérence avec l'un des trois points clés de la réforme du lycée : « mieux orienter » avec une orientation plus progressive, plus ouverte et plus juste. **L'orientation active**, qui s'articule autour de cinq grandes séquences : l'information, le conseil, la préinscription, l'admission et la réorientation, permet aux lycéens d'accéder à une information générale sur les filières de l'enseignement supérieur mais également à un conseil personnalisé. Elle trouve naturellement sa place dans **l'accompagnement personnalisé** inscrit dans l'emploi du temps des lycéens. La réforme en cours du baccalauréat prévoit de plus un **temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée** pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les élèves seront accompagnés selon les horaires prévus dans le cadre des marges d'autonomie des établissements (groupes à effectifs réduits, pédagogie différenciée, MOOC, etc.).

Le conseil d'orientation anticipé a été généralisé dans toutes les académies à la rentrée 2011, en classe de 1ère. Tout lycéen qui souhaite poursuivre des études dans l'enseignement supérieur doit pouvoir recevoir une **information claire et objective sur l'ensemble de l'offre de formation** ainsi qu'un conseil personnalisé relatif aux filières qu'il aurait l'intention de choisir et les exigences spécifiques que celles-ci revêtent. L'ensemble des élèves de 1ère (générale, technologique et professionnelle) des établissements publics et privés sont donc concernés et toutes les formations de l'enseignement supérieur peuvent faire l'objet d'un conseil.

Le conseil anticipé participe des objectifs de l'orientation tout au long de la vie. Au-delà de l'information sur les formations post-baccalauréat, il est nécessaire d'apprendre aux lycéens à **rechercher et à s'approprier les informations** les plus utiles dans l'élaboration de leurs choix.

Les professeurs et notamment les **professeurs principaux**, qui voient cette année leur mission évoluer dans le cadre de la mise en œuvre du plan étudiants (nomination de deux PP par classe de terminale afin d'assurer un accompagnement à l'orientation plus individualisé), doivent s'appuyer sur l'expertise la plus large : **psychologues de l'éducation nationale, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, conseillers principaux d'éducation**, afin de délivrer la meilleure information personnalisée à leurs élèves. Le tutorat offre aussi à l'élève qui le souhaite la possibilité d'être conseillé et guidé par un adulte référent dans son parcours de formation et d'orientation.

**Les relations entre lycée et enseignement supérieur** doivent être renforcées pour contribuer à diversifier l'information fournie à l'élève sur les possibilités qui s'offrent à lui, notamment en première. En terminale, il s'agira davantage de préciser ses choix.

Les établissements d'enseignement supérieur communiquent sur les objectifs, les attendus, les contenus, les capacités d'accueil, les taux de réussite et d'insertion professionnelle de leurs formations. Ils mettent en évidence les séries de baccalauréat les plus adaptées pour y réussir. Chaque année, les universités vont à la rencontre des lycéens afin de leur présenter leurs formations ; elles organisent des journées d'accueil au cours desquelles les futurs étudiants découvrent le campus, assistent à des cours (« *cours ouverts* » à l'université de Bourgogne), sont informés des conditions d'étude et notamment des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des élèves handicapés. Ce type de **découverte par immersion des établissements d'enseignement supérieur** se généralise et est étendue aux STS, aux IUT et aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), que le lycéen peut méconnaître (application académique « *Cap Sup* »). Le conseil délivré par les formations d'enseignement supérieur s'inscrit donc naturellement dans la continuité des actions destinées à accompagner l'élève dans sa réflexion sur son orientation post-baccalauréat.

La circulaire du 18 juin 2013 relative au continuum pose les bases de la collaboration entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur. Elle a pour objet de **présenter les modalités de collaboration de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur** dans la construction du continuum de formation articulant les trois années qui précèdent et les trois années qui suivent le baccalauréat. La politique d'orientation définie par cette circulaire se décline autour de quatre actions majeures :

- ✚ **L'orientation active**, qui contribue à l'acquisition d'une compétence à s'orienter, pour chaque élève et étudiant, en fonction de ses appétences, de ses chances réelles de réussite et des places offertes ;
- ✚ **Les données de gestion du portail Parcoursup** qui reflètent les choix d'orientation des lycéens ;
- ✚ **Une orientation progressive tout au long du cursus** : limiter les spécialisations précoces est l'une des clés de la réussite étudiante. Il convient d'aider les étudiants à construire leur projet personnel et professionnel, en leur laissant des choix d'orientation ouverts tout au long de leur cursus (seconde indifférenciée, passerelles, réorientation en BTS, etc.) ;
- ✚ **Une réorientation choisie** : l'articulation avec des dispositifs de repérage précoce des étudiants en difficulté est indispensable. Les établissements d'enseignement supérieur doivent proposer des dispositifs d'accompagnement et de mise à niveau, pour permettre aux étudiants en échec de bénéficier d'un accompagnement pédagogique personnalisé, ou de leur faciliter les possibilités de réorientation rapide ou d'insertion professionnelle immédiate (dans le cadre de la mise en œuvre du plan étudiants au sein de l'académie de Dijon, un dispositif de remédiation (AGIL) sera proposé par l'université de Bourgogne aux étudiants de première année de Licence, dans l'objectif d'une personnalisation des parcours de formation afin d'optimiser la réussite en Licence).

**La réussite des élèves dans l'enseignement supérieur**, y compris celle des bacheliers professionnels, représente un enjeu considérable. Dans ce but, les établissements organisent les parcours et favorisent les liens entre les voies de formation et entre les établissements. Dans le cadre de leur rénovation, les lycées ont mis en œuvre des enseignements nouveaux ainsi que des modalités de travail qui accordent une place plus importante qu'auparavant à l'accompagnement personnalisé, à la démarche de recherche et de projet, ainsi qu'à l'action collective. Qu'il s'agisse du tutorat, de l'accompagnement personnalisé ou des passerelles, **les dispositifs de personnalisation** mis en œuvre dans les lycées ont pour objectif de favoriser la réussite des futurs étudiants.

## Politique académique

---

Dans l'académie de Dijon, le taux d'accès à l'enseignement supérieur reste inférieur à la moyenne nationale (mais est constante en progression).

Frédérique Alexandre-Bailly, rectrice de l'académie de Dijon, chancelière de l'université de Bourgogne, nous rappelle que « *l'accompagnement des élèves dans leur réflexion sur leur orientation, dans leur accès aux études supérieures et dans leur réussite scolaire représentent les enjeux d'une politique éducative et pédagogique ambitieuse et bienveillante. Augmenter le niveau de qualification de nos élèves passe par la mise en œuvre d'une pédagogie de l'orientation collective et stratégique* ». C'est pourquoi, nous mettons l'accent sur la **sécurisation du parcours de l'élève**. Cette liaison EPLE - enseignement supérieur doit s'intensifier, permettre de mieux identifier les implications pédagogiques et favoriser de nouveaux projets.

Dans le cadre du continuum bac -3 / bac +3, **le projet académique**, à travers **son axe 3** intitulé « **Investir son avenir** », distingue plusieurs leviers disponibles :

- **Appréhender la diversité des métiers pour faire ses choix** (GT 11) :
  - Multiplier les contacts avec des métiers variés pour élargir ses perspectives ;
  - Organiser une découverte effective des formes d'activité et des milieux professionnels.
  
- **Favoriser les parcours ambitieux** (GT 12) :
  - Construire des parcours fluides et sécurisés pour tous ;
  - Rendre lisibles les différents parcours de formation pour accéder aux métiers ;
  - Accompagner des choix d'orientation ambitieux et réalistes.
  
- **Soutenir l'ouverture d'esprit et l'initiative** (GT 9 et 10) :
  - Encourager une ouverture à l'international ;
  - Valoriser la prise d'initiative.

**Un groupe continuum bac -3 / bac +3** a été formé à partir de la commission académique des formations post-baccalauréat. Il s'agit d'une instance de coordination des actions existantes et de construction de nouveaux projets. Il est composé, entre autres, de chefs d'établissements, d'inspecteurs, de représentants de l'université, de l'ONISEP, du SAIO et de la DAFOP. Ses domaines d'interventions sont :

- **Les modalités d'information et de formation des lycéens et des enseignants ;**
  
- **L'accompagnement des projets facilitant le continuum ;**
  
- **La promotion des actions dans le cadre de l'égalité et de la mixité.**

Dans le cadre de **l'académie apprenante**, ce groupe s'inscrit dans **l'objectif 9.2** du GT 12 qui consiste à rendre lisibles les différents parcours de formation pour accéder aux métiers.

## Mise en œuvre

---

A ce jour, sept axes ont été définis afin de répondre à la politique nationale et académique du continuum bac -3 / bac +3 :

- **Axe 1 : Développer les liens entre enseignants du secondaire et du supérieur**
- **Axe 2 : Recenser et diffuser auprès de la communauté éducative, informer sur les pratiques d'orientation et accompagner les parcours**
- **Axe 3 : Valoriser le tutorat**
- **Axe 4 : Impulser et conforter la liaison bac pro – STS**
- **Axe 4 bis : Impulser et conforter la liaison bac techno – IUT**
- **Axe 5 : Favoriser la mixité en matière d'orientation**
- **Axe 6 : Mettre en œuvre des conventions lycée – enseignement supérieur**
- **Axe 7 : Accompagner les élèves en situation de handicap vers et dans l'enseignement supérieur**

Des groupes de travail issus du groupe continuum ont été déterminés pour chacun des axes. Leur rôle est d'évaluer les actions du continuum existant au sein de l'académie, de définir lesquelles sont efficaces et de les diffuser sous forme d'un annuaire des bonnes pratiques. L'objectif est de former des formateurs sur le continuum bac -3 / bac +3 qui ont pour mission d'accompagner les établissements dans le développement de leurs actions. Pour ce faire, chaque groupe dispose d'une feuille de route (ci-dessous) comprenant des objectifs, une méthode, un état des lieux et des perspectives.

---

## **AXES DE TRAVAIL**

---

## Axe 1 : Développer les liens entre enseignants du secondaire et du supérieur

<p><b>Référent(s)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Océane BANNOUDI</b>, PSY-EN chargée de l'enseignement supérieur au SAIO</li> <li>• <b>Christelle SEREE-CHAUSSINAND</b>, vice-présidente de l'université de Bourgogne déléguée aux partenariats scolaires, à l'orientation et à la réussite en licence</li> </ul>
<p><b>Personne(s) ressource(s)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Jean-Yves DELER</b>, IA-IPR Sciences économiques et sociales</li> <li>• <b>Bernard DUCERF</b>, IEN-ET Sciences et techniques industrielles</li> <li>• <b>Muriel HENRY</b>, directrice du Pôle formation et vie universitaire (uB)</li> <li>• <b>Laetitia IMBERT</b>, IA-IPR Education physique et sportive</li> <li>• <b>Julien METZLER</b>, IA-IPR Education physique et sportive</li> <li>• <b>Christophe MORAT</b>, proviseur de la cité scolaire Montchapet de Dijon</li> <li>• <b>Franck MOREL</b>, maître de conférences UFR STAPS</li> <li>• <b>Didier PERRAULT</b>, CSAIO de l'académie de Dijon</li> </ul>
<p><b>Objectif(s)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux professeurs principaux de lycée de mieux appréhender et accompagner la poursuite d'études dans le supérieur</li> <li>• Développer et consolider les liens entre enseignants du secondaire et du supérieur</li> </ul>
<p><b>Méthode</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation technique par la DAFOP</li> <li>• Organisation pédagogique par l'uB</li> <li>• Organisation logistique et dispense de formations par le SAIO</li> <li>• Rencontres entre professeurs principaux de l'académie et enseignants de l'uB</li> </ul>
<p><b>Etat des lieux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une demi-journée de formation consacrée aux filières SVTE, ST, STAPS et Sciences de Santé (Janvier 2015)</li> <li>• Une demi-journée de formation consacrée aux filières Sciences Humaines, Lettres et Philosophie, Langues et Communication, Droit et Sciences économique et politique (Mars 2015)</li> <li>• Évaluation de la formation</li> <li>• Une demi-journée de formation des professeurs principaux des voies technologiques à l'IUT (par département, Mars-Avril 2016)</li> <li>• Création d'un espace oncloud « formateurs parcours avenir lycée » pour échange de ressources/pratiques.</li> <li>• <b>Plan étudiants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunions d'information des chefs d'établissement, des corps d'inspection, des psychologues de l'éducation nationale ;</li> <li>➤ Formation des PP du 18 au 25/01/2018 (désignation de 2 PP par classe, 2 semaines de l'orientation, nouvelle plateforme Parcoursup, réflexion en ateliers sur les fiches avenir, études de cas d'accompagnement à l'orientation, remise du livret d'orientation destiné aux équipes éducatives...);</li> <li>➤ Espace collaboratif créé pour tous les PP sur M@gistère, dédié au partage d'informations, à la communication de leurs ressources, à l'organisation de classes virtuelles...</li> <li>➤ Actions de prévention du décrochage universitaire avec le service « Lab'compétences » de l'uB.</li> </ul> </li> </ul>



• **JPO de l'uB :**

- Accueil de 74 professeurs principaux et de leurs élèves des établissements scolaires des 4 départements à l'uB le 31/01 ;
- "Opération robots" : proposition d'une visite virtuelle de l'uB, par le biais d'un dispositif de téléprésence, aux établissements éloignés ne pouvant organiser le déplacement de leurs élèves. Ont pu ainsi se connecter à ce dispositif :
  - le lycée Désiré Nisard de Châtillon-sur-Seine (21) ;
  - les lycées Raoul Follereau de Nevers et Maurice Genevoix de Decize (58) ;
  - les lycées Camille Claudel de Digoin et Henri Vincenot de Louhans (71) ;
  - le lycée Louis Davier de Joigny et les lycées de Sens (89).

• **Projet CARDIE :**

- Formations départementalisées des PP de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire pour informations sur les attendus en STAPS ;
- Tutorat étudiants => élèves du second degré (informations sur la formation STAPS, méthodologie du travail universitaire...).

• **Journée des élèves de terminale L "DGEMC" organisée à l'université le 13/11 :**

- Environ 220 élèves issus de tous les lycées de l'académie qui ouvre cette spécialité, assistent à un cours de droit à l'uB (1 h-1h30) ;
- Informations sur le cursus à l'université par un professeur de l'uB et le doyen de l'UFR droit (1 h) ;
- Découverte du campus et déjeuner ;
- Après-midi : professionnels, universitaires... répartis dans des ateliers rencontrent les élèves.

Cette journée, prise en charge par Mme Valtat, existe depuis 2013.

• **Journées d'études ouvertes aux professeurs et étudiants de CPGE :** cette année trois thèmes et trois intervenants : Gilles Brachotte, Samuel Mercier et Jean-François Notebaert.

• **Dispositif AGIL :** embauche de 40 professeurs de l'UB et du secondaire.

**Perspectives**

- Promotion des ressources d'informations existantes à destination des professeurs principaux
- Poursuite de l'accompagnement des équipes dans le cadre du plan étudiants
- « Lab'compétences » et prévention du décrochage universitaire (actions à planifier)
- Mise en œuvre, en lien avec l'UB, des formations destinées aux professeurs de 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> sur les 54 h dédiées à l'orientation dès la classe de seconde ; formations assurées par le groupe de formateurs « Parcours Avenir » (300 professeurs devraient être formés)
- Organisation de formations à destination des PP de terminales dans le cadre de la liaison lycée / enseignement supérieur et invitation, à cette occasion, des responsables de la licence 3 de chaque filière
- Mise en place en novembre 2019 de journées d'immersion des élèves de terminale dans les UFR de l'UB (suivi de 2 cours magistraux le matin + répartition dans les amphithéâtres l'après-midi selon les appétences + visite éventuelle de la bibliothèque) avec présentation des filières par les responsables d'UFR et rencontre avec des étudiants => cela concernerait environ 550 élèves

• Organisation de déjeuners ou de cocktails entre professeurs du secondaire et professeurs des universités pour favoriser les échanges.

• Echanges avec l'UB sur la réforme du lycée pour définir les attendus et les critères de sélection des candidatures et adapter les enseignements en licences en fonction du choix de disciplines des élèves en terminale.

• **Projet CARDIE :**

- Extension des partenariats avec d'autres composantes de l'UB ;
- Proposition d'un outil informatique d'auto-positionnement, en amont de Parcoursup, sur les facteurs de réussite en L1 STAPS, en DEUST 1, par rapport au parcours de l'élève ;
- Création de capsules vidéos autour de deux objectifs :
  - une meilleure connaissance de la filière STAPS Dijon-Le Creusot (témoignage d'enseignants et d'étudiants autour des 4 filières présentent au staps => 8 capsules vidéos d'une durée maximum de 2 minutes) ;
  - une meilleure connaissance de la réussite en STAPS (capsules vidéos présentant des cours sous forme de CM, TD et TP). L'idée est de présenter ici la diversité des contenus de formation et la diversité des formes pédagogiques associées aux apprentissages en staps.
- Poursuivre la formation des PP ou professeurs d'EPS (1 PP ou 1 professeur d'EPS par établissement, au choix) de la Nièvre et de l'Yonne sur les attendus en STAPS, ces formations n'ayant pu avoir lieu l'an dernier ;
- Intervention de Franck MOREL pour un focus sur STAPS lors de l'une des trois journées de formation de formateurs « Parcours Avenir » sur les 54 h.

• **Dispositif AGIL :** pour l'UB => faire évoluer le GT en comité de perfectionnement, prévoir des réunions pour faire un bilan de l'efficacité des pratiques mises en place et établir un contrat pédagogique de réussite.

## Axe 2 : Recenser et diffuser auprès de la communauté éducative, informer sur les pratiques d'orientation et accompagner les parcours

<b>Référent(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Océane BANNOUDI</b>, PSY-EN chargée de l'enseignement supérieur au SAIO</li> <li>• <b>Muriel HENRY</b>, directrice du Pôle formation et vie universitaire (uB)</li> <li>• <b>Marie-Pierre MARTIN</b>, déléguée régionale adjointe de l'ONISEP BFC</li> <li>• <b>Caroline TOURNU</b>, chargée d'appui sur le dossier Continuum</li> </ul>
<b>Personne(s) ressource(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Anthony BONIN</b>, PSY-EN rédacteur à l'Onisep BFC (site de Dijon)</li> <li>• <b>Josèphe CASTELLANI-RÜCKSTÜHL</b>, directrice de CIO – Adjointe au CSAIO</li> <li>• <b>Bernard DUCERF</b>, IEN-ET Sciences et techniques industrielles</li> <li>• <b>Cédric FAVRIE</b>, chargé de mission en économie – gestion auprès des corps d'inspection</li> <li>• <b>Sandrine FUET</b>, chargée d'orientation et d'insertion professionnelle à l'Onisep BFC (site de Dijon)</li> <li>• <b>Murielle GUIGON</b>, conseillère en formation continue au sein de la DAFOP</li> <li>• <b>Christelle LE MOINE</b>, responsable du service des développements locaux, DSI (rectorat de Dijon)</li> <li>• <b>Samuel MERCIER</b>, vice-président de l'université de Bourgogne délégué aux relations internationales</li> <li>• <b>Nathalie OI</b>, membre du service relais pour les établissements au Département de l'Assistance aux Services et aux Etablissements de la DSI</li> <li>• <b>Sophie PROST</b>, IEN-ET Sciences biologiques et sciences sociales appliquées</li> <li>• <b>Christelle SEREE-CHAUSSINAND</b>, vice-présidente de l'université de Bourgogne déléguée aux partenariats scolaires, à l'orientation et à la réussite en licence</li> </ul>
<b>Objectif(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'orientation auprès des établissements</li> <li>• Coordonner et valoriser les ressources existantes</li> <li>• Accompagner les établissements dans l'éducation à l'orientation</li> <li>• Suivre les élèves dans un parcours personnalisé</li> <li>• Encourager l'autonomie de l'élève dans la recherche d'informations</li> </ul>
<b>Méthode</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser l'agenda des événements disponible sur le site ONISEP</li> <li>• Promouvoir les ressources existantes (Parcours Sup', Stat&amp;Doc, Livret d'orientation, espace lycéens UB...)</li> <li>• Renforcer l'utilisation du Folios</li> <li>• Développer et élargir le conseil d'orientation anticipé</li> <li>• Simplifier et promouvoir l'accès aux stages d'immersion dans l'enseignement supérieur</li> <li>• Participer aux salons de l'enseignement supérieur organisés sur Dijon</li> <li>• GT Parcours Avenir Lycée – formation de formateurs : promotion des ressources et outils par la formation des équipes éducatives</li> </ul>

<p><b>Etat des lieux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion dans les établissements de « Fiches actions » : recensement des actions menées dans les établissements dans le cadre du continuum bac -3 / bac +3, exploitation des données collectées et regroupement sous forme de catalogue</li> <li>• Livret d'orientation</li> <li>• Elaboration d'un questionnaire à destination des professeurs principaux de lycée, concernant leurs besoins en termes de ressources supplémentaires</li> <li>• Création d'un espace owncloud « formateurs parcours avenir lycée » pour échange de ressources/pratiques</li> <li>• Onglet « liaison lycée - enseignement supérieur » développé dans Folios</li> <li>• Mise en œuvre du portail « Cap Sup »</li> <li>• Diffusion d'informations relatives au continuum sur le site académique (moteur de recherche) et sur l'espace documentaire du PIA</li> <li>• Salons du supérieur, journées portes ouvertes des établissements, immersions, cours ouverts...</li> <li>• Semaine école-entreprise, témoignages...</li> <li>• Plan étudiants : mise en place des « 2 semaines de l'orientation » destinées à informer les élèves de terminale sur les poursuites d'études possibles et à préciser les projets de formation, dans l'optique de la formulation des vœux sur le portail d'admission dans le supérieur "Parcoursup"</li> <li>• Journée de rencontres à l'ouverture internationale destinées aux élèves de première des lycées publics du bassin de Dijon qui ont un projet de mobilité à l'étranger dans leur cursus d'études ou de formation (informations sur les différents dispositifs et cursus ainsi que sur les conditions matérielles et administratives nécessaires à la réalisation de leurs projets)</li> </ul>
<p><b>Perspectives</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion sur l'utilisation du Folios pour le suivi des parcours des élèves par les PP</li> <li>• Actualisation du catalogue des actions menées dans les établissements scolaires, du livret d'orientation, des données académiques...</li> <li>• Renforcer la communication des professionnels de l'orientation et des équipes (Parcours Avenir)</li> <li>• Re conduite du portail « Cap Sup' »</li> </ul>

### Axe 3 : Valoriser le tutorat

<p><b>Référent(s)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Didier PERRAULT</b>, CSAIO de l'académie de Dijon</li> <li>• <b>Hélène TOURARD</b>, maître de conférence UFR Droit, chargée de mission CR/PE et continuum à l'université de Bourgogne</li> <li>• <b>Claude VALTAT</b>, IA-IPR économie-gestion</li> </ul>
<p><b>Personne(s) ressource(s)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Alexandrine BORNIER</b>, responsable du département « Développement et accompagnement personnels » au sein de la Burgundy School of Business</li> <li>• <b>Benoît CLAIR</b>, délégué académique à la vie lycéenne</li> <li>• <b>Michelle JACQUINOT</b>, proviseure vie scolaire</li> <li>• <b>Elsa LANG-RIPERT</b>, directrice de l'ESPE (Dijon)</li> <li>• <b>Sophie OSAYI-ORAGE</b>, correspondante académique sur les dispositifs CR/PE</li> <li>• <b>Paul SIERRA-MORENO</b>, IEN-ET Sciences biologiques et sciences sociales appliquées</li> </ul>
<p><b>Objectif(s)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabiliser les élèves du supérieur</li> <li>• Valoriser l'engagement des élèves et/ou étudiants</li> </ul>
<p><b>Méthode</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de l'UE transversale « engagement citoyen »</li> <li>• Se rapprocher des élus lycéens</li> </ul>
<p><b>Etat des lieux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'une attestation de « compétences citoyennes acquises » et reconnaissance du tutorat dans le cursus universitaire (crédits ECTS)</li> <li>• Tutorat dans le cadre des cordées de la réussite et des parcours d'excellence dans certains établissements</li> <li>• Cordée rurale PACES pour les élèves de la Nièvre</li> <li>• Signature d'une convention de partenariat sur les « Parcours d'excellence » entre les recteurs des académies de Besançon et Dijon, le DRAAF, les présidents des universités de Bourgogne et de Franche-Comté, le président de la COMUE UBFC, le directeur général d'Agrosup Dijon, le président du directoire de BSB, le directeur de l'ENSAM de Cluny, le directeur de l'ESIREM Dijon et le directeur de l'ISAT de Nevers, le 19/12/2017</li> </ul>
<p><b>Perspectives</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Généraliser les pratiques existantes, notamment dans le cadre des cordées de la réussite et des parcours d'excellence</li> <li>• Extension des partenariats</li> <li>• Mobilisation de 300 étudiants tuteurs pour accompagner les 1 800 élèves susceptibles de bénéficier d'un tutorat dans le cadre des parcours d'excellence</li> <li>• Formation des étudiants tuteurs et des référents lycée</li> </ul>

## Axe 4 : Impulser et conforter la liaison Bac pro – STS

<b>Référent(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dominique BEDDELEEM</b>, IEN-ET Economie-gestion</li> <li>• <b>José CANIVET</b>, IA-IPR Sciences et techniques industrielles</li> <li>• <b>Claude VALTAT</b>, IA-IPR Economie-gestion</li> </ul>
<b>Personne(s) ressource(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Océane BANNOUDI</b>, PSY-EN chargée de l'enseignement supérieur au SAIO</li> <li>• <b>Christine BOURDENS</b>, IEN-EG Anglais-Lettres</li> <li>• <b>Murielle GUIGON</b>, conseillère en formation continue au sein de la DAFOP</li> <li>• <b>Rémy HEYTE</b>, proviseur du lycée Eugène Guillaume de Montbard</li> <li>• <b>Catherine LANQUETIN</b>, IA-IPR Anglais</li> <li>• <b>Marie-Pierre MARTIN</b>, déléguée régionale adjointe de l'ONISEP</li> <li>• <b>Didier PERRAULT</b>, CSAIO de l'académie de Dijon</li> <li>• <b>Françoise TANCOGNE-RIVIERE</b>, proviseure du lycée le Castel de Dijon</li> <li>• <b>Fanny VAILLAUX</b>, PSY-EN chargée de l'enseignement supérieur au SAIO</li> </ul>
<b>Objectif(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les bacheliers professionnels à poursuivre leurs études en BTS</li> <li>• Appuyer les équipes dans le développement d'une pédagogie d'accompagnement des bacheliers professionnels dans leurs poursuites d'études</li> <li>• Mise en œuvre de l'expérimentation « Bacheliers professionnels en STS »</li> </ul>
<b>Méthode</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un état des lieux académique</li> <li>• Définir les bonnes pratiques en matière d'accompagnement personnalisé</li> <li>• Dresser un bilan de l'application des pourcentages minimaux</li> <li>• Créer un groupe de travail inter-catégoriel inspecteurs / enseignants pour élaborer et valider des outils pédagogiques par filière</li> </ul>
<b>Etat des lieux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan des pourcentages minimaux effectué et mis à jour régulièrement</li> <li>• Mise en ligne de documents en lien avec la liaison bac pro / BTS (Atlas, vade-mecum pour certaines filières...)</li> <li>• Envoi, par le groupe de pilotage de l'expérimentation, de la version 2018 de la feuille de positionnement en baccalauréat professionnel (fiche profil de compétences) et le tableau de cohérence entre bac pro et BTS</li> <li>• Création d'un espace oncloud « expérimentation bac pro / STS » pour partage de documentations relatives à l'expérimentation (entre coordonnateurs d'établissements)</li> <li>• Formation des professeurs coordonnateurs sur la fiche profil et les attendus des formations de STS</li> <li>• Accompagnement des établissements scolaires dans la mise en œuvre de leurs actions</li> <li>• Elaboration de nouveaux outils : outils pédagogiques, outils pour piloter, outils pour positionner</li> </ul>

## Perspectives

- Diffuser les bonnes pratiques dans un vade-mecum
- Poursuivre le suivi de cohortes concernant les bacheliers professionnels entrés en BTS (engagé par le SSA)
- Constitution de groupes de travail : Expérimentation bac pro / STS, liaison pédagogique bac pro / BTS (données statistiques, suivis de cohortes, pourcentages minimaux...)
- Reconstitution des professeurs coordonnateurs de la liaison bac pro / BTS
- Nouvel appel à projets
- 2 nouvelles formations
- Parcours M@gistère
- Analyse du décrochage et de l'effet de l'accompagnement sur le non décrochage
- Mise en place des classes passerelles pour accueillir les bacheliers professionnels qui n'ont eu aucune proposition d'admission en STS sur Parcoursup

## Axe 4 bis : Impulser et conforter la liaison Bac techno – IUT

<b>Référent(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Alain DUPUIS</b>, IA-IPR sciences et techniques industrielles</li> <li>• <b>Jean-Luc PERNETTE</b>, IEN-EG FF Mathématiques – Physique – Chimie</li> </ul>
<b>Personne(s) ressource(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Océane BANNOUDI</b>, PSY-EN chargée de l'enseignement supérieur au SAIO</li> <li>• <b>Patrick DANAUDIÈRE</b>, directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre</li> <li>• <b>Olivier LALIGANT</b>, directeur de l'IUT Le Creusot</li> <li>• <b>Marc LAVIGNE</b>, DDFPT du lycée Niepce de Chalon-sur-Saône</li> <li>• <b>Valérie LE DAIN</b>, enseignante chargée des relations entre le lycée Léon Blum et l'IUT-Université</li> <li>• <b>Didier PERRAULT</b>, CSAIO de l'académie de Dijon</li> <li>• <b>Gianni PILLON</b>, directeur de l'IUT de Chalon-sur-Saône</li> <li>• <b>Dominique SONIVAL</b>, DDFPT du lycée Léon Blum Le Creusot</li> <li>• <b>Denis ROSSIGNOL</b>, DDFPT du lycée Fourier d'Auxerre</li> <li>• <b>Stéphanie ROYER</b>, adjointe du DAFPIC chargée du pôle formation initiale et du Conseil Relation Ecole Entreprise</li> <li>• <b>Christian TESSIER</b>, IA-IPR Biochimie Génie Biologique et SMS</li> <li>• <b>Fanny VAILLAUX</b>, PSY-EN chargée de l'enseignement supérieur au SAIO</li> </ul>
<b>Objectif(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les bacheliers technologiques à poursuivre leurs études en DUT</li> <li>• Appuyer les équipes dans le développement d'une pédagogie d'accompagnement des bacheliers technologiques dans leurs poursuites d'études</li> <li>• Renforcer la communication entre les professeurs de lycées et les professeurs des IUT</li> </ul>
<b>Méthode</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un état des lieux académique</li> <li>• Définir les bonnes pratiques en matière d'accompagnement personnalisé</li> <li>• Dresser un bilan de l'application des pourcentages minimaux</li> <li>• Créer un groupe de travail inter-catégoriel inspecteurs / enseignants pour élaborer et valider des outils pédagogiques par filière</li> </ul>
<b>Etat des lieux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan de l'expérimentation « Commission d'orientation post-secondaire » mise en œuvre sur 3 ans (2015-2018)</li> <li>• Bilan des pourcentages minimaux effectué et mis à jour régulièrement</li> <li>• Enquête de communication réalisée à l'IUT de Dijon-Auxerre pour savoir quels ont été les vecteurs déclencheurs des non candidatures vers l'IUT (800 réponses) : il en ressort que les élèves ont peu entendu parler des IUT par les professeurs principaux de lycée. Communication ciblée sur les filières et sur l'environnement de travail</li> <li>• A l'IUT de Dijon-Auxerre est mis en place depuis la rentrée 2017 un plan « insertion professionnelle à bac +3 » : la réflexion est conduite auprès des étudiants dès le 1<sup>er</sup> semestre de l'IUT ; 3 départements engagés.</li> <li>• Livret de communication élaborée sur l'offre de formation en DUT et en licence professionnelle</li> <li>• Projets des établissements du second degré menés conjointement avec les IUT (forums sciences et fiction - semaines scientifiques)</li> </ul>



## Perspectives

- Diffuser les bonnes pratiques dans un vademecum et élaborer de nouveaux outils
- Constitution de groupes de travail : liaison pédagogique Bac techno / DUT (données statistiques, suivis de cohortes, pourcentages minimaux...)
- Présentation des études à l'IUT par les directeurs d'IUT et par les professeurs dans les lycées
- Accueil des élèves de 1<sup>ère</sup> en stages d'immersion : journées organisées sur le modèle de ce qui était pratiqué en direction des DP3.
- Construire un échange entre élèves de lycées et étudiants des IUT : « étudiants dans les classes » à travers les projets à mener durant la formation => nécessite un travail entre équipes pédagogiques
- Construire une base d'information partagée qui recense les actions de partenariat conduites
- Identifier des correspondants dans les lycées, dans les IUT : construction d'un annuaire
- Travailler sur les attendus en matière de compétences pour fonder un travail en AP de terminale

## Axe 5 : Favoriser l'égalité filles-garçons en matière d'orientation

<p><b>Référent(s)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Josèphe CASTELLANI-RÜCKSTÜHL</b>, directrice de CIO – Adjointe au CSAIO</li> <li>• <b>Laurence GUILLET</b>, chargée de mission académique égalité fille – garçons</li> <li>• <b>Muriel HENRY</b>, directrice du Pôle formation et vie universitaire (uB)</li> </ul>
<p><b>Personne(s) ressource(s)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Catherine DEKEYSER</b>, Pôle formation initiale – Conseil Relation Ecole Entreprise au sein de la DAFPIC</li> <li>• <b>Catherine ENGASSER</b>, proviseure du lycée Simone Weil de Dijon</li> <li>• <b>Agnès GAITTET</b>, proviseure du lycée Eiffel de Dijon</li> <li>• <b>Murielle GUIGON</b>, conseillère en formation continue au sein de la DAFOP</li> <li>• <b>Marie-Pierre MARTIN</b>, déléguée régionale adjointe de l'ONISEP</li> </ul>
<p><b>Objectif(s)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif</li> <li>• Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes</li> <li>• S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude</li> </ul>
<p><b>Méthode</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cibler les institutions, les équipes éducatives, les familles, les élèves pour la transmission d'une culture commune de l'égalité entre les sexes et un respect mutuel</li> <li>• Sensibiliser et former les équipes éducatives à l'égalité et à la déconstruction des stéréotypes sexistes</li> <li>• Faire connaître et encourager l'utilisation des ressources existantes</li> <li>• Promouvoir l'utilisation des fiches séquences pédagogiques dans le cadre du Parcours Avenir</li> <li>• Sensibiliser les élèves et les familles à la mixité dans les choix d'orientation</li> <li>• Accompagner les choix d'orientation contre-stéréotypiques</li> <li>• Mettre à disposition, produire et diffuser des outils de pilotage et des outils pédagogiques</li> </ul>
<p><b>Etat des lieux</b></p>	<p><b>Ressources produites dans l'académie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Brochure « Objectif égalité - ensemble pour la mixité » à destination des enseignants de Seconde et de Première diffusée en 2016</li> <li>• Ressources pédagogiques du site ONISEP</li> </ul> <p><b>Indicateurs de pilotage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application APAE (SSA) - Existence d'indicateurs sexués pour les EPLE</li> <li>• PIA – Statistiques d'orientation et d'affectation F/G</li> <li>• Indicateurs statistiques de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté</li> <li>• Formations inscrites au PAF</li> </ul>

## Perspectives

### Former

- Inscrire et réaliser des actions de formation dans le plan de formations académiques (PAF) / Proposer une formation inter-catégorielle sur quatre bassins
- Participer aux formations initiées par le SPRO

### Outiller

- Produire et diffuser une brochure à destination des enseignants de collège / mettre à disposition des outils et ressources sur la thématique
- Elaborer et diffuser un tableau de bord (indicateur statistiques, conséquences, leviers) à destination des EPLE

### Accompagner les initiatives

- Favoriser les initiatives et actions visant à la déconstruction des stéréotypes dans le cadre du plan d'actions du Parcours Avenir
  - Faire intervenir des professionnel(le)s dans des métiers atypiques (carrefour carrières au féminin ...)
  - Mettre en place des ateliers de sensibilisation et des journées d'immersion dans les grandes écoles (dans le cadre de partenariat avec les structures)
  - Inciter les EPLE à une participation active aux semaines de la mixité
  - Mettre en place des actions visant à sensibiliser les élèves et les parents dans les salons académiques (tables rondes, théâtres forums ...)
  - Sensibiliser les jeunes élus lycéens du CAVL et les jeunes étudiants

...

### Encourager et soutenir les partenariats institutionnels dans le cadre de la relation Ecole / Entreprise – Catalogue d'actions CREE

- Capital filles
- Industri'elles

### Expérimenter et accompagner les choix d'orientation

- Projet CARDIE du lycée Simone Weil de Dijon visant à encourager la mixité dans la série ST2S
- Expérimentation étendue à la série STI2D dans le cadre du projet académique

### Recenser et alimenter le catalogue d'actions du continuum sur la thématique

- 
- 
-

## Axe 6 : Mettre en œuvre des conventions Lycée – Enseignement supérieur

<b>Référent(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Anaïs BRENOT</b>, chargée de mission en économie – gestion auprès des corps d'inspection</li> <li>• <b>Didier PERRAULT</b>, CSAIO de l'académie de Dijon</li> <li>• <b>Christelle SEREE-CHAUSSINAND</b>, vice-présidente de l'université de Bourgogne déléguée aux partenariats scolaires, à l'orientation et à la réussite en licence</li> </ul>
<b>Personne(s) ressource(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Océane BANNOUDI</b>, PSY-EN chargée de l'enseignement supérieur au SAIO</li> <li>• <b>Gilles BRACHOTTE</b>, vice-président de l'université de Bourgogne délégué aux formations technologiques et professionnelles et à la formation TLV</li> <li>• <b>Séverine DELAUNAY</b>, adjointe au chef de service au sein du PFVU - Réglementation et gestion de l'offre de formation de l'université de Bourgogne</li> <li>• <b>Agnès GAITTET</b>, proviseure du lycée Eiffel de Dijon</li> <li>• <b>Julien MARLOT</b>, responsable du SIESR, responsable du pôle développement universitaire - vie étudiante - enseignement supérieur privé (DUVEESP) au sein de la région académique Bourgogne Franche-Comté</li> <li>• <b>Françoise TANCOGNE-RIVIERE</b>, proviseure du lycée le Castel de Dijon</li> <li>• <b>Claude VALTAT</b>, IA-IPR économie-gestion</li> </ul>
<b>Objectif(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place, conforter et optimiser les conventions entre les lycées porteurs de formations de l'enseignement supérieur et un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culture et professionnel</li> <li>• Faciliter le parcours de formation pour les étudiants et en accroître la fluidité</li> <li>• Améliorer la connaissance mutuelle des formations dispensées dans les établissements signataires</li> <li>• Mutualiser certaines ressources au bénéfice des enseignements dispensés</li> <li>• Rapprocher la recherche des élèves de lycée</li> </ul>
<b>Méthode</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de temps d'échanges et de travail pour faire émerger les freins et les problématiques relatifs à la mise en œuvre des conventions</li> <li>• S'appuyer sur les conventions BTS / L3 existantes pour élaborer une convention cadre académique</li> </ul>
<b>Etat des lieux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature de la convention cadre CPGE / uB, et des conventions d'application par établissement (Février 2015)</li> <li>• Signature de quelques conventions BTS / uB (Licence 3)</li> <li>• Constitution de groupes de travail afin d'établir les conventions d'application CPGE / uB</li> <li>• Présentation par l'uB des conventions aux lycéens et aide aux inscriptions dans les trois lycées suivants : Carnot, Le Castel et Eiffel + distribution d'un flyer explicatif dans les dossiers d'inscription</li> <li>• Signature de la convention d'application CPGE Rennes D1 / uB</li> </ul>
<b>Perspectives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'une convention cadre STS / uB (Licence 3), selon les dispositions de l'Article L612-3 du Code de l'Education</li> <li>• Mettre en place des groupes de travail pour établir des conventions entre les lycées porteurs de BTS et les licences professionnelles de l'université de Bourgogne</li> </ul>

## Axe 7 : Accompagner les élèves en situation de handicap vers et dans l'enseignement supérieur

<b>Référent(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pierre-Jean FAVE</b>, inspecteur de l'éducation nationale - conseiller technique académique ASH</li> </ul>
<b>Personne(s) ressource(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Josèphe CASTELLANI-RÜCKSTÜHL</b>, directrice de CIO – Adjointe au CSAIO</li> <li>• <b>Marie-Pierre MARTIN</b>, déléguée régionale adjointe de l'ONISEP BFC</li> </ul>
<b>Objectif(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux accompagner les élèves en situation de handicap vers l'enseignement supérieur</li> <li>• Faire en sorte que ces élèves soient suivis très régulièrement dans le cadre de leur parcours vers une insertion professionnelle réussie</li> </ul>
<b>Méthode</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur les sites de l'ONISEP et de l'université pour diffuser des informations concernant les possibilités offertes en termes de cursus proposés</li> <li>• Engager les acteurs de l'université dans une démarche de contacts envers les lycéens à « besoins éducatifs particuliers » et plus spécifiquement envers les élèves en situation de handicap</li> </ul>
<b>Etat des lieux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un questionnaire à destination des étudiants et des lycéens concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la connaissance des structures existantes post-bac prenant en compte la diversité (typologie)</li> <li>- les besoins futurs (vie étudiante et besoins scolaires en accessibilité et compensation)</li> </ul> </li> <li>• Création d'un espace owncloud « accueil de la diversité étudiante » pour échange de ressources/pratiques</li> </ul>
<b>Perspectives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <u>Concernant l'accompagnement vers le supérieur</u> :</li> <li>• Développer des actions d'information auprès des enseignants référents de suivi de scolarisation (ERSEH) sur les possibilités de poursuite d'études offertes après le baccalauréat</li> <li>• Mettre en œuvre des actions d'information auprès des futurs étudiants en situation de handicap avant l'entrée en structures post-bac (actions de communication), avec l'appui des ERSEH formés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur la notion de RQTH, de prestation de compensation du handicap</li> <li>- Nécessité de liens avec la MDPH (en anticipation)</li> <li>- Obligation de contact anticipé avec la cellule handicap post-bac</li> </ul> </li> <li>• Développer des actions en lien avec les associations d'étudiants en situation de handicap (sensibilisation aux enjeux de la vie étudiante)</li> <li>❖ <u>Concernant l'accompagnement dans le supérieur</u> :</li> <li>• Placer les structures de suivi des élèves handicapés en « situation d'émission » et non plus de « réception d'informations » <i>Exemple des suivis d'élèves avec TSA.</i></li> </ul>

- Prises de contact régulières avec les étudiants en situation de handicap : points de situation sur :
  - \* le parcours scolaire ;
  - \* la réflexion sur le devenir professionnel (stages, futurs employeurs) ;
  - \* le nécessaire cheminement vers l'autonomie (travail autour de l'employabilité de la personne).
- Développement, pendant toute la durée des études, d'actions d'information sur les possibilités offertes
- Renforcement des liens entre référents handicap post-bac et ERSEH (passage d'informations en anticipation, secret partagé)
- Accompagnement des étudiants handicapés avec proposition de poursuite d'études aménagée vers le doctorat
- Augmentation sensible du nombre d'étudiants en capacité d'accompagnement de jeunes sous statut de handicap : valorisation des actions dans le cadre des cursus de formation
- Développer des actions de formation des personnels enseignants exerçant en structures post-bac
- Améliorer l'identification des personnels exerçant au sein des cellules handicap post-bac
- Proposition de création de tutorats individualisés (référents sollicitant et à solliciter)